

BMA

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

.....
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
.....

DECRET N° 2016- 454 du 03 août 2016

portant nomination au Ministère
de l'Economie Numérique et de la
Communication.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 Mars 2016;
- Vu** Le décret n° 2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement;
- Vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des ministères ;
- Vu** le décret n° 2016-420 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication ;
- Sur** Proposition du Ministre de l'Economie Numérique et de la Communication ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance ordinaire du mercredi 27 juillet 2016

DECRETE :

Article 1^{er}: Monsieur **Etienne Gustave Toviho HOUNGBEDJI** est nommé Directeur de l'Administration et des Finances du Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

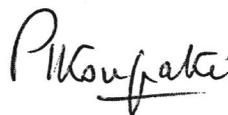
Fait à Cotonou, le 03 août 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Marie-Odile ATTANASSO
Intérimaire

Le Ministre de l'Economie
Numérique et de la
Communication,



Rafiatou MONROU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 2 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MESGPR 2 MEF 2 MEEN 2 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4
INTERESSE 01 JORB 1.